



Government
of Canada Gouvernement
du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

TO W&M Approval Distribution/
Distribution d'approbation P&M

FROM A/Manager, Mass Laboratory
Chef intérimaire, Laboratoire des masses
DE Legal Metrology Laboratories
Laboratoires de la Métrologie légale
Ottawa, Ontario

SUBJECT Notice of Approval S.WA-4293

Replace page 3 of Notice of Approval
S.WA-4293 by the attached.

SECURITY - CLASSIFICATION - DE SÉCURITÉ

OUR FILE/NOTRE RÉFÉRENCE

YOUR FILE/VOTRE RÉFÉRENCE

DATE 1988-11-28

Avis d'approbation SWA-4293

Remplacé la page 3 de l'avis
d'approbation S.WA-4293 par la page
ci-jointe.


Dennis Beattie

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

"ID" provides for the entry of ID identification codes via the numeric buttons.

"ENTER" enters into memory displayed data.

"FUNCTION" for setting the device into the selected function.

"MEMORY" for storing and re-calling of relevant data from memory.

Annunciators are provided for center of zero, function, lb, kg, gross, net and tare.

The 8530 can be fitted with a bit serial ASCII, a bidirection RS232C, RS485 or a 20 MA current loop interface that enables data communications with a host computer or remote scoreboard. Set points are used to access calibration, remote display scoreboard and voltage output.

The indicator is housed in an aluminum or stainless steel enclosure and can be sealed with a lead seal and wire or with a tamper proof paper seal. However, the design is such that it cannot be sealed as per the requirements of SGM3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE: (suite)

La touche ID permet l'introduction des codes d'identification à l'aide des touches numériques.

La touche ENTER sert à mettre en mémoire les données affichées.

La touche FUNCTION sert à préparer l'appareil pour la fonction choisie.

La touche MEMORY permet de stocker les données en mémoire et de les rappeler.

Des voyants sont associés au centre du zéro, aux fonctions, au mode en lb, en kg, en poids net et en poids brut ainsi qu'à la tare.

Le modèle 8530 peut être muni d'un code ASCII en série par bit, d'un RS232C ou d'un RS485 bidirectionnel ou encore d'une interface à boucle de courant de 20 mA permettant la transmission de données à un ordinateur principal ou à un tableau d'affichage installé à distance. Des points de consigne sont utilisés pour permettre l'accès à l'étalonnage, au tableau d'affichage installé à distance et à la tension de sortie.

L'indicateur est abrité dans un boîtier en aluminium ou en acier inoxydable et peut être plombé à l'aide d'un plomb et d'un fil métallique ou d'un papier inviolable, mais il n'est toutefois pas conçu de façon à satisfaire aux exigences de la directive ministérielle SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Verification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareil(s) identifié(s) ci-dessus a(ont) été évalué(s) conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Outre la présente approbation, une vérification de conformité est requise. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-AP-ML-88-0040
PROJECT/Projet: AP-ML-88-0040

SEP 26 1988